



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

DCM n°09 /3

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17H30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Etaient présents (18) : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Christophe CASTELLINO, Marie-Christine GUIOT, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Patrick VANHAUDENARDE, Jérôme BOLÉA, Jean-Yves ANTON.

Absents excusés donnant procuration (7) :

- Paul CAIRE donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE
- Brigitte JACQUEY donne procuration à Christophe CASTELLINO
- Patrick JAUME donne procuration à Didier CIRAVEGNA
- Olga MARGARIA donne procuration à Mario GROSSO
- Céline MARTIN donne procuration à Daniel GIORDANO
- Isabelle RITTE donne procuration à Antonina SCIORTINO
- Patricia TREVAL donne procuration à Viviane GASTAUD

Absents excusés (2) : Ghislaine MARGARIA, Alain LERDA

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 06/04/2022

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : vote du budget primitif 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif 2022 de la commune.

Il rappelle les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 23 mars 2022. Il indique aux conseillers que ces orientations sont reprises pour la plupart dans le budget primitif 2022.

Il indique que l'ensemble des explications concernant les différentes dépenses et recettes des deux sections se retrouvent dans la notice d'explication brève et synthétique du budget qui a été envoyée aux conseillers en annexe de la convocation du conseil municipal. Il commente l'ensemble des ces informations qui font l'objet du débat sur le budget primitif 2022.

Ce budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 014 669.00	2 014 669.00
FONCTIONNEMENT	5 252 393.68	5 252 393.68

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2022 de la commune tel qu'il vient d'être présenté

- De voter ce budget au niveau du chapitre pour les deux sections

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
Thierry BONGIORNO

